

Fédération suisse des vignerons FSV

NEWSLETTER

Décembre 2024



Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, beaucoup de bonheur, de douceur et de sérénité pour la Nouvelle Année



Table des matières

1. Formation professionnelle	1
1.1 Nouveaux diplômés CFC	1
1.2 Développement de la formation professionnelle initiale	2
1.3 Promotion de la formation	3
1.4 Formation professionnelle supérieure	4
2. Groupe parlementaire vitivinicole	5
3. Point de situation sur les dossiers en cours	5
3.1 Etiquetage – règlement européen	5
3.2 Chaptalisation – modification de zone viticole	5
3.3 Réserve climatique	6
3.4 Contrôle de cave – simplification administrative	6
3.5 Vin Suisse Durable	7
3.6 Augmentation des moyens financiers pour la promotion des vins suisses	7
3.7 Initiative Biodiversité	7
4. Interprofession de la vigne et des vins suisses IVVS	8
4.1 Rencontre de la branche avec CF G. Parmelin, Grande distribution, Gastronomie et Hôtellerie (Communiqué de presse)	8
4.2 Législation concernant l'assemblage de vin conforme avec un autre vin non conforme	9
5. VITISWISS	10
5.1 Filets dans les vignes	10
5.2 Fiches techniques AGRIDEA	10
6. Pépiniéristes viticoles suisses PVS	10
7. SWISS WINE PROMOTION SA	11
7.1 Le Swiss Wine Day 2025 : réservez la date !	11
7.2 Utilisation du logo Swiss Wine	11
7.3 Site internet www.pro.swisswine.ch	11
7.4 Newsletter vigneronnes/vignerons : abonnez-vous !	12
8. Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)	12
8.1 Rapport d'activités 2024	12
8.2 A suivre en 2025	13
9. Assemblées des délégués de la FSV, de VITISWISS et de l'IVVS	13



1. Formation professionnelle

1.1 Nouveaux diplômés CFC

La Fédération suisse des vignerons tient à féliciter les viticultrices et viticulteurs qui ont obtenu leur CFC en 2024. Ses remerciements s'adressent également aux entreprises ayant formé ces jeunes professionnels. Ci-après la liste par ordre alphabétique, et par école, des nouveaux diplômés.

Nom	Prénom	Ecole
AFP		
Gashaj	Arben	Châteauneuf
Lopes Goncalves	José Antonio	Châteauneuf
Santos	Maria Joao	Châteauneuf
Bordogna	Fabrizio	Mezzana
Richina	Andrea	Mezzana
CFC		
Auberson	Tom	Agrilogie Marcellin
Badan	Nolan	Agrilogie Marcellin
Béguin	Bruno	Agrilogie Marcellin
Blösch	Arnaud	Agrilogie Marcellin
Braunschweig	Olivier	Agrilogie Marcellin
De Kalbermatten	Alexane Maude	Agrilogie Marcellin
Délitroz	Flavien Cédric	Agrilogie Marcellin
Gauthey	Mathieu	Agrilogie Marcellin
Hiltpold	Aline	Agrilogie Marcellin
Macdonald	Louis	Agrilogie Marcellin
Martin	Lionel	Agrilogie Marcellin
Muster	Johanna	Agrilogie Marcellin
Nardone	Gaëtan	Agrilogie Marcellin
Robert-Nicoud	Gaël	Agrilogie Marcellin
Schmidt	Yannick	Agrilogie Marcellin
Stern	Pierre	Agrilogie Marcellin
Urwylter	Noël Julian	Agrilogie Marcellin
Boulenc	Cyril	Châteauneuf
Campos Ramos	David	Châteauneuf
Carron	Yvan	Châteauneuf
Coendoz	Tristan	Châteauneuf
Dann	Anouck	Châteauneuf
Dorsaz	Julyan	Châteauneuf
Franzé	Arnaud Michel	Châteauneuf



Giroud	Nathanaël	Châteauneuf
Luyet	Pierre	Châteauneuf
Nesta	Renato	Châteauneuf
Barozzi	Edoardo	Mezzana
Cristini	Julian	Mezzana
Jelmini	Federico	Mezzana
Pè	Giglia	Mezzana
Pelloni	Simone Paolo	Mezzana
Stucki	Rapahel	Mezzana
Triacca	Gino Remo	Mezzana
Bosshard	Noël Lukas	Strickhof
Breu	Roger	Strickhof
Da Silva Góes	Lalline	Strickhof
Dali	Ramon	Strickhof
Dietrich	Florian	Strickhof
Dos Santos Raíño	Ivo Filipe	Strickhof
Hüsemann	Jannis	Strickhof
Ilg	Lena Sophia	Strickhof
Indermaur	Laurin	Strickhof
Lay	Tim	Strickhof
Marsicovetere	Emanuel	Strickhof
Mazenauer	Daria	Strickhof
Neuhaus	Benjamin	Strickhof
Pérez Alfonso	Luis Fernando	Strickhof
Strozinsky	Bruno	Strickhof
Triacca	Pietro Antonio	Strickhof
Vonarburg	Reto	Strickhof
Weixler	Katrin	Strickhof

1.2 Développement de la formation professionnelle initiale

Pour rappel, la formation professionnelle initiale est en cours de révision totale. En 2021, le champ professionnel agricole a décidé de retenir le modèle dit à orientation. Dès lors, les CFC de viticulteur et de caviste fusionnent en une seule profession les Viniculteurs CFC orientation « Vigne » ou « Cave ». La durée de formation avec une orientation est de 3 ans. Il est possible de compléter sa formation par l'orientation complémentaire lors d'une année supplémentaire.

Pour rappel, le profil de qualification et le plan de formation a été élaboré entre fin 2021 et courant 2022. En 2023, respectivement 2024, ont eu lieu les consultations interne puis externe. Les différents retours ont été analysés et les documents modifiés et finalisés. En 2024 de nombreux ateliers ont eu lieu afin de rédiger les documents d'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de la formation

comme le programme des cours interentreprise, les conditions minimales des entreprises formatrices, etc.

La formation révisée entrera en vigueur dès la rentrée 2026. La formation AFP fait également peau neuve et entrera en vigueur en 2027 afin que toutes les procédures de qualifications se déroulent selon le nouveau système en 2029. Jusqu'ici la formation AFP comptait 3 orientations : agriculture, cultures spéciales et vinification. Dès 2027, seules deux orientations resteront soit l'agriculture et les cultures spéciales. Les cultures spéciales auront des heures spécifiques selon le type d'exploitation formatrice soit en arboriculture, maraîchère et vitiviniculture.

1.3 Promotion de la formation

Dans le cadre du comité de la FSV un groupe de travail discute la possibilité de promouvoir la profession de viticulteur.

La commission Marketing et communication de l'OrTra AgriAliform s'est penchée sur les modifications à apporter aux différents moyens mis à disposition pour la promotion de la formation professionnelle initiale du champ professionnel agricole. Le stand de promotion, roll ups et brochures seront adaptés pour les SwissSkills 2025. Un nouveau concept sera à l'étude en 2026.

1.3.1 SwissSkills 2025

Les SwissSkills 2025 auront lieu du 17 au 21 septembre 2025. SwissSkills a autorisé de concourir sous le nom de la future formation soit les viniculteurs CFC. Ainsi en 2025, tous les candidats se mesureront aux mêmes épreuves et devront démontrer tant des compétences au niveau viticole qu'à la cave.

Il s'agit là d'une chance incroyable de promotion de la formation révisée. Les concours des viniculteurs CFC auront lieu le vendredi et le samedi.

Les candidat·e·s et expert·e·s peuvent d'ores et déjà s'annoncer auprès de [Carine Théraulaz](#). Les inscriptions officielles débuteront en janvier 2025. Les candidat·e·s doivent avoir achevé leur CFC entre 2023 et 2025, être au bénéfice d'un permis de conduire et ne pas avoir entamé de formation supérieure.

Pour l'édition à venir, nous avons également la chance de collaborer avec Swiss Wine Promotion pour la mise sur pied d'un stand de promotion autour de la vigne et du vin de qualité.



Figure 1: Les candidats en train de réaliser différentes épreuves (crédit photo USP)



1.4 Formation professionnelle supérieure

Cette année, la remise des diplômes des brevets-maîtrises du champ professionnel agricole a eu lieu le 29 novembre à Siviriez. Deux brevets de chef d'exploitation viticole ont été décernés.

Lauréate du brevet de viticultrice

Titre	Prénom	Nom	Canton
Monsieur	Silas	WEISS	Bâle
Madame	Hannah	STEINER	Vaud



Figure 2: Les lauréats du brevet de chef,fe d'exploitation viticole et caviste. S. Schwarz (président ASRMPVV) et J. Fournier (président DECS) entourent les lauréats du brevet de chef, fe d'exploitation viticole et caviste. (Crédit photo : Agri)

Parallèlement au brevet et la maîtrise, 5 lauréats ont obtenu leur titre de technicien vitivinicole à Changins. La remise des diplômes a eu lieu le 6 décembre 2024 à Changins.

Lauréats de l'ES de technicien vitivinicole

Titre	Prénom	Nom	Canton
Monsieur	Sébastien	DANCE	VD
Monsieur	Pietro	MARCOLI	TI
Monsieur	Clément	PORTA	VD
Madame	Loulanne	ROIG	VS
Monsieur	Raffaele	GENTILE	VS

1.4.1 Révision de la formation professionnelle supérieure

La révision de la formation professionnelle initiale entraîne la révision de la formation professionnelle supérieure. Celle-ci devra nécessairement entrer en vigueur pour la rentrée 2029 comme il s'agira de



l'année où les premiers candidats pourront être susceptibles de poursuivre avec la formation professionnelle supérieure. Los d'un atelier national le 13 juin dernier, il a été constaté qu'une analyse du champ professionnel devait être nécessaire avant de débuter les travaux. C'est pourquoi un [sondage](#) a été diffusé début décembre. L'année prochaine il s'agira de constituer un groupe de travail spécifique à la vitivinicuture pour rédiger les profils de qualification et la future structure modulaire et enfin la rédaction du descriptif des modules.

2. Groupe parlementaire vitivinicole

Depuis 2003, notre branche possède un intergroupe parlementaire. Celui-ci a pour but d'informer les parlementaires qui possèdent un intérêt pour notre secteur, sur les sujets importants touchant la vitivinicuture. Ce groupe se rencontre annuellement sous forme d'un apéritif dînatoire.

Le groupe parlementaire vitivinicole a eu lieu le 16 septembre 2024 au Palais fédéral et a rencontré un vif succès. L'idée est également de valoriser les producteurs primés dans les sélections régionales et/ou les concours internationaux. De ce fait, chaque région a présenté un vigneron ayant été primé à une sélection régionale 2024 ou ayant fait un résultat dans un concours international. Une palette de produits AOP-IGP offerts par l'Association suisse des AOP-IGP accompagnait les nectars.

Cette manifestation se tient traditionnellement à la "Galerie des Alpes", le restaurant du Palais fédéral. La rencontre de cette année, la 12e du genre, a été plus fréquentée qu'habituellement compte tenue du programme de Conseil national. Les échos sont très positifs. La prochaine rencontre se tiendra le 8 septembre 2025.

Parallèlement, un plus petit bureau actif de parlementaires sera recréé afin de discuter plus en profondeur des sujets qui touchent le secteur vitivinicole et de consolider les liens avec les membres du groupe parlementaire.

3. Point de situation sur les dossiers en cours

3.1 Etiquetage – règlement européen

Le Conseil fédéral a renoncé à une application suisse du règlement européen qui demande l'évocation de la valeur nutritive et des ingrédients sur les bouteilles de vin. La FSV avait rejeté cette reprise du droit européen en matière d'étiquetage du vin dans le cadre de la consultation d'avril 2024 sur le paquet d'ordonnances en matière de denrées alimentaires (« Paquet transparence »).

La raison invoquée est qu'un tel étiquetage entraînerait des charges et des coûts supplémentaires et n'apporterait aucun bénéfice au secteur dans la mesure où l'exportation ne représente qu'une part mineure du marché suisse du vin. Les producteurs suisses qui souhaitent exporter leurs produits vers l'UE devront en respecter la réglementation.

Le Département fédéral de l'intérieur a donc décidé de renoncer aux modifications correspondantes dans le cadre de la révision en cours. Il réévaluera la situation dans un délai de deux à trois ans.

3.2 Chaptalisation – modification de zone viticole

Le 19 avril 2024, un premier courrier avait été envoyé à Madame la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider à propos des nouvelles exigences concernant la chaptalisation des moûts pour la vinification des vins suisses.

Suite au retour de l'OSAV le 14 mai 2024, la FSV avait pris position sur l'Annexe 9 de l'Ordonnance sur les boissons : Attribution de la Suisse à la zone CI selon l'appendice I du règlement (UE) n° 1308/2013 dans le cadre de la consultation sur la reprise des normes européennes, entre autres quant à l'étiquetage.

La branche avait demandé un retour au taux d'enrichissement anciennement inscrit dans l'annexe 9 de l'ordonnance du DFI sur les boissons. A savoir la possibilité de chaptalisation jusqu'à 2,5% volume d'alcool.

Afin d'éclaircir formellement la situation quant à la norme d'enrichissement pour 2024, CN Simone de Montmollin et CN Damien Cottier (Président FSV) ont rencontré, jeudi 19 septembre 2024, Madame la Conseillère fédérale Baume-Schneider ainsi que les responsables de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV.

L'OSAV a ainsi rédigé une information « Norme d'enrichissement des vins » FR/DE qui a été transférée à la branche le 30 septembre 2024 par le secrétariat de la FSV.

Le 4 décembre, une délégation de la branche a rencontré l'OSAV afin d'analyser les effets de bord potentiel d'un changement de zone C1 à B.

L'USOE est en train de plancher sur une solution suisse, un changement de zone comprenant des exceptions. La branche rendra réponse début janvier à l'OSAV sur des premières améliorations pour les vendanges 2025. Les adaptations pourront être faites dans un second temps : un échange annuel avec l'OSAV va être mis en place.

3.3 Réserve climatique

Cet outil est central pour une gestion durable de la production viticole suisse et a été soutenu par le Conseil des États. En détail, la réserve climatique donne la possibilité de récolter une quantité de raisin, définie en kg/m², supérieure au quota cantonal mais inférieure au rendement maximum fédéral prévu pour les vins bénéficiant du label « appellation d'origine contrôlée » (AOC). Cet outil existe par exemple en France. Demandée en Suisse par plusieurs vigneronnes et vigneron depuis 2015, la réserve climatique permettra de limiter les pertes de parts de marché après une faible récolte comme en 2021 avec le mildiou ou à la suite d'épisodes de gel.

La réserve climatique avait été acceptée en 1ère phase de [l'initiative parlementaire 22.405 « Introduction d'une réserve climatique pour les vins suisses »](#). La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a ainsi pu reprendre le texte et des propositions législatives afin de permettre aux cantons qui le désirent de mettre en œuvre cette réserve climatique. Un groupe de travail, présidée par Jacques Bourgeois, a été constituée dans le but de définir les principaux points de mise en œuvre de cette initiative. Une information a été envoyée aux membres de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national demandant de soutenir la proposition de mandat déposée par CN Philipp Matthias Bregy.

Le 25 juin 2024, la commission a chargé l'Office fédéral de l'agriculture d'élaborer un avant-projet afin de mettre en œuvre son initiative visant à introduire une réserve climatique pour les vins suisses (22.405). Les cantons doivent avoir la possibilité d'édicter des dispositions concernant l'autorisation de réserves de vin AOC, de leur détention et de leur dissolution. La possibilité de constituer des réserves doit être facultative pour les caves. Les travaux serviront aussi à déterminer dans quelle mesure la Confédération devra conserver des compétences, par exemple dans le but d'éviter des dysfonctionnements et des conflits entre les cantons. L'avant-projet fera ensuite l'objet d'une consultation publique et la branche sera ainsi à nouveau consultée.

3.4 Contrôle de cave – simplification administrative

Le [postulat 21.4446 simplifier le contrôle du commerce de vins pour les petites caves](#) du CN Philippe Nantermod qui prie le Conseil fédéral de présenter les solutions permettant d'exclure du contrôle suisse du commerce des vins, ou d'alléger ces contrôles, pour les très petites caves se contentant d'encaver leur propre vendange et dont le revenu vitivinicole est secondaire a été accepté.



Suite à cela, l'OFAG a constitué un groupe de travail dans lequel quatre membres du comité de la FSV siègent. Le rapport doit être rédigé pour fin 2025 au plus tard.

Entre temps, une motion de Sommaruga [Motion 24.3375](#). Vignerons-encaveurs. Pour des contrôles de cave non bureaucratiques et adaptés à la profession a été accepté par le Conseil des Etats et passera au Conseil national lors de la session d'hiver.

3.5 Vin Suisse Durable

Vin suisse durable » (VSD) est un projet porté par l'Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS), la Fédération suisse des vignerons (FSV) et VITISWISS. Depuis la fin de l'année 2023 les autres organes ont donné le mandat à VITISWISS, afin de développer ce projet. L'objectif concret consiste à regrouper toutes les forces autour d'un label partagé par toutes les filières viticoles qui doit aider à communiquer sur la durabilité auprès des consommateurs.

L'élaboration du cahier des charges, du schéma de contrôle et du concept Vin Suisse Durable sont bien avancés. Le projet a été présenté aux comités de l'IVVS et de la FSV cet automne. A la suite de ces séances, plusieurs scénarios de mise en place ont été imaginés. Ils seront examinés par le comité de VITISWISS, ce qui déterminera la suite à donner pour 2025.



3.6 Augmentation des moyens financiers pour la promotion des vins suisses

Budget 2025 : des coupes ont été prévues mais le vin n'est pas concerné. Le vin touchera les CHF 9 mio pour la promotion des ventes. Pour 2026, l'OFAG a informé qu'ils l'avaient également prévu dans le plan financier.

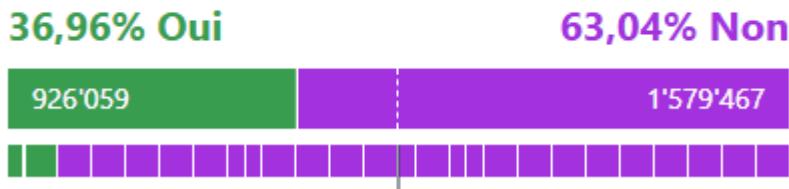
Rapport Gaillard : Un groupe d'experts devait proposer des mesures qui permettraient d'alléger les finances fédérales d'au moins 3 milliards à partir de 2027 et d'au moins 4 milliards à partir de 2030. Leur rapport propose une coupe de 10-15% dans la promotion des ventes, mais cantonnés aux produits qui sont spécialement soumis à la concurrence étrangère. Cela ne devrait ainsi pas affecter notre branche. Une consultation publique, sur l'assainissement des finances fédérales sera ouverte en 2025.

3.7 Initiative Biodiversité

Cette initiative a été rejetée le 22 septembre passé. Elle aurait signifié un appauvrissement de notre production de denrées alimentaires et une perte de terres cultivables. La FSV soutient la volonté de promouvoir la biodiversité et il est évident que des mesures sont nécessaires pour la promouvoir. Or, nombre d'actions sont déjà menées dans ce domaine. Actuellement, plus de 19% des terres cultivées sont réservées à la promotion de la biodiversité. Monter à 30% aurait mis en péril la disponibilité des ressources pour assurer notre sécurité alimentaire. La FSV salue ce rejet.

Suisse

Participation: 45,19%



Source : admin.ch

4. Interprofession de la vigne et des vins suisses IVVS

4.1 Rencontre de la branche avec CF G. Parmelin, Grande distribution, Gastronomie et Hôtellerie (Communiqué de presse)

Rencontre entre le secteur vitivinicole et les principaux acteurs de la grande distribution, l'hôtellerie et la restauration : une volonté réitérée de s'engager pour une valorisation et un meilleur positionnement des vins suisses sur le marché

À l'invitation de l'Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS), Philipp Matthias Breyg et le Conseiller fédéral Guy Parmelin ont reçu le 10 octobre 2024 les acteurs de la grande distribution, du secteur HORECA (hôtellerie et restauration), de la branche vitivinicole ainsi que l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) pour un nouvel échange sur la situation des vins suisses et leur positionnement sur le marché. Après un bilan des actions de promotion 2024, la baisse de consommation de vin, la pression de l'étranger, la stratégie des engagements promotionnels, la durabilité, notamment sociale, ainsi que les perspectives d'évolution ont été au centre des discussions.

Ce cinquième échange a été l'occasion de faire le point sur la collaboration en 2024 et de thématiser des perspectives pour la promotion des vins suisses à moyen terme. Les différents acteurs de la grande distribution et du secteur HORECA ainsi que le Conseiller fédéral Guy Parmelin et le directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, Christian Hofer, ont pu échanger avec les Présidents de l'Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS), de la Fédération suisse des vignerons (FSV) et de Swiss Wine Promotion SA (SWP) sur le résultat des mesures menées avec ces derniers.

Le président de l'IVVS, Philipp Matthias Breyg, a insisté sur la nécessité absolue de continuer à soutenir le positionnement des vins suisses et de poursuivre le travail consolidé au fil des ans avec l'objectif de regagner 40% de parts de marché. Alors que le secteur de la grande distribution signale une légère diminution de la consommation globale de vin au premier semestre de l'année en cours, il a insisté sur l'importance d'un engagement accru des acteurs par des mesures dynamiques, innovantes et correspondant aux objectifs de la branche vitivinicole. Le dénominateur commun doit être la qualité et la durabilité de nos vins et de leur promotion.

En mars 2024, les Chambres fédérales ont donné un signal fort en confirmant une nouvelle fois la nécessité d'augmenter les moyens destinés à la promotion des vins suisses à 9 millions de francs par année. Ceci de manière durable. Les projets ne manquent pas. Swiss Wine Promotion a mis en place un programme d'actions de promotion fort avec le soutien de toutes les régions viticoles et de nombreux acteurs privés. Les excellentes relations avec HotellerieSuisse et GastroSuisse ainsi que le potentiel d'intensification ont été abordés.



Robert Cramer, Président du CA de SWP, a remercié la Confédération pour son soutien et a insisté sur la nécessité de réfléchir ensemble à la manière d'optimiser l'utilisation et l'attribution des ressources à disposition. Il faut que les synergies entre les acteurs soient utilisées de la manière la plus efficace possible.

Damien Cottier, Président de la FSV, a souligné l'importance de travailler ensemble, efficacement et concrètement afin de remettre au centre le lien personnel, régional et émotionnel au terroir. Le vin suisse est un produit durable qui caractérise notre pays, sa culture et ses paysages.

Tous se sont accordés pour poursuivre la collaboration en 2025 et améliorer le positionnement des vins suisses dans ces canaux de distribution.



4.2 Législation concernant l'assemblage de vin conforme avec un autre vin non conforme

Le 2 mai 2024 l'IVVS et la FSV ont cosigné un courrier à l'attention de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV quant à une situation de flou juridique concernant l'assemblage de cuve d'un vin conforme avec un vin de même nature et d'origine non conforme.

Dans le cas de résidus de produits phytosanitaires, la situation est parfaitement limpide en référence à l'art. 9 de l'OPOVA¹ qui précise que les vins ne respectant pas les concentrations en résidus de pesticides selon l'art. 8, al. 1, ne peuvent être dilués avec le même vin permettant d'abaisser la concentration de résidus pour respecter les teneurs maximales admises.

En revanche, concernant d'autres produits comme l'anhydride sulfureux (SO₂) ou le sucre, aucune disposition législative n'indique qu'un assemblage de deux cuves dont l'une dépasserait le maximum autorisé est interdit ou autorisé pour obtenir une cuvée finale respectant la norme maximale admise sur le marché. Or, un contrôle récent d'une autorité cantonale de contrôle dans une cave montre que celle-ci interprète cette situation comme analogue à celle décrite plus haut se référant à l'art. 9 de l'OPOVA.

Pourtant, ces opérations sont admises et courantes dans les caves helvétiques de tout temps et n'ont jamais fait l'objet de problèmes sanitaires constatés. De plus, la pratique concernant le sulfitage et le sucre de cuves notamment est précisée comme une "bonne pratique" dans le chapitre 5 du Guide des bonnes pratiques d'élaboration du vin (GBPEvin) édité par l'Union suisse des œnologues du 15 mai

¹ Ordonnance du DFI sur les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les produits d'origine végétale ou animale **RS 817.021.23**

2023 et approuvé par l'OSAV le 10 janvier 2023. En effet, pour des questions pratiques et spécifiques à certaines situations pour la vinification, il peut arriver qu'une cuve soit traitée momentanément avec un produit œnologique en concentration supérieure pour être ensuite diluée dans une autre cuve conforme pour une concentration finale respectant les limites légales.

Cette demande de clarification avait été formulée à l'attention de l'IVVS par la commission nationale d'œnologie de l'Union suisse des œnologues USOE.

La réponse de l'OSAV induit une modification du GBPEVin du 15 mai 2023. Cette mise à jour sera effectuée par la commission nationale d'œnologie de l'USOE début 2025.

L'IVVS quant à elle se chargera de la traduction et de la distribution de la mise à jour, une fois la nouvelle version validée par l'OSAV.

5. VITISWISS

5.1 Filets dans les vignes

Une vidéo didactique sur les divers moyens de protection contre les oiseaux a été réalisée et est en cours de finalisation. Elle est financée par les divers partenaires du Groupe de Travail. L'accent est mis sur les filets latéraux et sur la nécessité de poser correctement les filets couvrants lorsque ces derniers sont nécessaires. L'avis de la branche a été très bien considéré et le résultat est très satisfaisant. Cette vidéo est destinée aux professionnels en formations (CFC, brevet et maîtrise, ES ou HES).



Au niveau du formulaire d'annonce, il a été proposé de ne pouvoir annoncer que deux types de problèmes : oiseaux capturés et filets traînantes au sol. En effet, ces deux points sont problématiques et ne nécessitent pas de connaissances techniques particulières. Des cas de pose mal faite ou de filets non-tendus sont parfois signalés à tort et surchargent le système. Avec ces deux types d'annonces, idéalement accompagnés de photos, les cas de captures et de malfaçons dans la pose sont indiscutables et aisément identifiables par les non-professionnels.

Les discussions au sein du groupe de travail filets sont constructives, mais la profession doit rester proactive dans ce domaine tout en faisant preuve de pragmatisme, un travail d'équilibriste parfois délicat.

5.2 Fiches techniques AGRIDEA

Deux fiches techniques avec le logo Vinatura ont été rédigées avec comme thématique la remise d'un domaine (FT 11.91-96) et les contacts et la documentation (FT 11.101-102).

6. Pépiniéristes viticoles suisses PVS

La PVS a entrepris une redéfinition stratégique de ses objectifs et une révision de ses statuts pour mieux répondre aux attentes de ses membres et aux défis de la filière des pépinières viticoles. Cette démarche impliquait notamment une réorganisation de la structure des cotisations, en introduisant un système de paliers permettant d'alléger la charge pour les petites structures, tout en définissant des objectifs adaptés à la taille et aux besoins variés des entreprises membres. Par ailleurs, une adaptation des statuts visant à remplacer les sections régionales par des membres individuels, pour une gouvernance plus agile et représentative.



Dans le cadre de ces évolutions, le bureau de la PVS a été stratégiquement déplacé à Berne sous le mandat de la Fédération Suisse des Vignerons (FSV), renforçant ainsi sa visibilité nationale et sa dimension politique grâce à une proximité avec le siège du comité de la FSV. Ce repositionnement s'accompagne d'un effort pour moderniser l'image et l'identité de la PVS, notamment par la mise en place d'un nouveau site internet, projet actuellement en phase de préparation. Sur le plan de la représentation nationale et internationale, la PVS se mobilise activement pour promouvoir et défendre la filière des pépinières viticoles, en participant à des assemblées internationales comme celles du Comité International des Pépiniéristes (CIP). Elle renforce également ses collaborations avec des acteurs clés, tels qu'Agroscope et des partenaires européens comme VCR, afin d'assurer la reconnaissance et la valorisation de cépages suisses emblématiques tels que le Divico et le Divona. La PVS met également l'accent sur le développement durable et l'innovation. Elle soutient des programmes de recherche menés avec Agroscope, notamment pour la période 2026-2029, et encourage la diffusion de cépages robustes et bio, adaptés aux enjeux climatiques. Sur le plan de la formation, la PVS valorise le métier de pépiniériste viticole à travers des initiatives telles que les SwissSkills et la révision de fiches techniques avec Agridea. Elle travaille également à intégrer des technologies modernes comme la mécanisation et la robotique dans la formation des futurs professionnels, notamment via des vidéos promotionnelles.

En résumé, la PVS s'engage à structurer la filière des pépinières viticoles tout en favorisant l'innovation et en relevant les défis économiques et environnementaux. Elle aspire à devenir une défense forte des intérêts des pépiniéristes suisses, tout en garantissant leur adaptation à un contexte en constante évolution.

7. SWISS WINE PROMOTION SA

7.1 Le Swiss Wine Day 2025 : réservez la date !

Le 3ème Swiss Wine Day aura lieu, le mercredi 14 mai 2025 en Valais. En collaboration avec l'interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS) et la Fédération suisse des vignerons (FSV), les actrices et acteurs de la branche viticole seront informés des projets de promotion en cours et des nouveaux projets à venir. Des conférences sur des sujets d'actualités seront également organisés. De plus amples informations suivront en février.

Pour revivre l'édition 2024, rendez-vous sur <https://pro.swisswine.ch/fr/swiss-wine-day>



7.2 Utilisation du logo Swiss Wine

Afin de renforcer la présence des vins suisses et d'augmenter la notoriété du logo Swiss Wine auprès des consommateurs, nous vous encourageons à apposer le logo sur vos contre-étiquettes, cartons ou capsules. Vous trouverez les logos ainsi que la charte graphique sur <https://pro.swisswine.ch/fr/charter-graphique>

7.3 Site internet www.pro.swisswine.ch

Saviez-vous que Swiss Wine Promotion a lancé en mai 2023, une plateforme dédiée aux professionnels du secteur viticole : www.pro.swisswine.ch. Cette plateforme a pour objectif de mettre en avant l'actualité viticole, les activités promotionnelles de SWP, faciliter l'inscription aux activités de SWP pour

les vigneronnes et vigneron et diffuser les communiqués de la FSV, l'IVVS, VITISWISS et d'autres partenaires.

7.4 Newsletter vigneronnes/vignerons : abonnez-vous !

Swiss Wine Promotion envoie une fois par mois une newsletter avec les projets à venir auxquels vous pouvez participer ainsi que les actualités de la promotion et de la branche viticole. Ne manquez plus aucune information et inscrivez-vous à la newsletter Swiss Wine via news@swisswine.ch

8. Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)

8.1 Rapport d'activités 2024

En coordination avec l'Année viticole 2023 de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'OSMV a publié le rapport sur le Marché suisse des vins 2023. Un communiqué de presse conjoint entre l'Interprofession de la Vigne et des Vins Suisses (IVVS), Swiss Wine Promotion (SWP) et l'OSMV (Haute école de viticulture et œnologie de Changins) a été envoyé.

L'OSMV a réalisé une deuxième étude sur le marché des vins dans la restauration (la première a été effectuée en 2020) pour l'IVVS (Interprofession de la vigne et des vins suisses) et SWP (Swiss Wine Promotion). Une meilleure compréhension de la distribution HoReCa est désormais possible, mais les résultats de cette étude spécifique demeurent confidentiels.

D'autres rapports ont également été réalisés en faveur de la CIVV (Communauté interprofessionnelle du vin vaudois) – OVV (Office des Vins Vaudois) sous la forme d'un rapport annuel sur le *Marché suisse des vins vaudois 2023*. De plus, un rapport sur le *Marché suisse des vins valaisans 2023* a été remis à l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais.

Dans le cadre de son mandat qui le lie avec l'Etat de Vaud, l'OSMV a présenté son analyse sur le marché



viticole vaudois (outil d'aide à la décision pour la fixation des quotas de production) en présence des présidents des Interprofessions régionales vaudoises, de la CIVV et de représentants de la DGAV (Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires).

Dans le cadre d'un mandat avec l'Etat de Vaud, l'OSMV a réalisé des analyses de marché des vins mousseux en Suisse à travers l'étude de données de la grande distribution et des importations, ainsi qu'à travers un sondage mené par l'institut Mis-Trend. Ces recherches ont débouché sur un article paru dans « Recherche agronomique suisse », ainsi que sur plusieurs articles parus dans *Vignes & Vergers* et *Obst+Wein*.

- Mondoux A., Devaud C., Fenal R., Blackford M., et Viret O. (2024). Opportunités de développement des vins mousseux suisses. *Recherche Agronomique Suisse*. 15, 237-247. <https://doi.org/10.34776/afs15-237>
- Mondoux A., Devaud C., Fenal R., et Viret O. (2024). Opportunités de développement des vins mousseux suisses. *Vignes & Vergers*. 0(10), 11. ([lien](#))

- Mondoux A., Devaud C., Fenal R., et Viret O. (2024). Entwicklungschancen für schweizer Schaumweine. *Obst + Wein*. 12, 11. ([lien](#))
- Mondoux A., Devaud C., Fenal R., et Viret O. (2024). Perspectives de croissances boissons NoLo en Suisse. *Vignes & Vergers*. 0(11), 18. ([lien](#))

L'OSMV a également réalisé un rapport confidentiel commandé par SWP sur les données du panel Nielsen du 1^{er} semestre 2024 ainsi que sur les données d'importation datées des années 1990 à aujourd'hui (dans le cadre du mandat de base, co-financé par l'IVVS et l'OFAG).

L'OSMV est maintenant présent sur LinkedIn, suivez-nous afin de vous informer sur nos derniers travaux et sur du contenu instructif sur le marché des vins : <https://www.linkedin.com/company/observatoire-suisse-du-march%C3%A9-des-vins-osmv>

8.2 A suivre en 2025

En 2025, l'OSMV publiera son rapport sur le marché suisse des vins et réalisera une Etude spécifique sur les canaux de distribution, dans le cadre de son mandat de base. Les rapports sur le marché suisse des vins vaudois et valaisans (commandés par les Interprofessions) sont des mandats supplémentaires qui, pour l'heure, occuperont l'OSMV en 2025.

Les premiers essais à base de vins mousseux développés pour le mandat avec l'Etat de Vaud seront finalisés et soumis à différents tests consommateurs auprès d'un public varié. De plus, une étude concernant les vins rouges vaudois dans la grande distribution sera développée. Un projet de recherche concernant les mentions valorisantes va également débuter à travers une vaste récolte de données qui devront permettre de comprendre les impacts des médailles et autres labels.

Naturellement, l'OSMV reste disponible pour toutes demandes additionnelles. L'OSMV porte un accent particulier à s'engager pour des projets innovants combinant une mesure de la performance économique, ainsi qu'une évaluation de la durabilité environnementale et sociale. L'OSMV développe des compétences et des partenariats pour soutenir la branche dans ce domaine.

En restant à disposition pour tout complément d'information, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et remercions tous les partenaires de l'OSMV.

Pour l'équipe de l'OSMV,

Alexandre Mondoux

Professeur associé HES en économie et gestion et Responsable OSMV

9. Assemblées des délégués de la FSV, de VITISWISS et de l'IVVS



En 2025, la FSV et VITISWISS tiendront leurs assises en Valais le lundi 31 mars.

L'Assemblée générale de l'IVVS se tiendra quant à elle le mardi 13 mai 2025 à 16h, en Valais également. Le jour suivant, le Swiss Wine Day aura lieu au même endroit. (cf. point 7.1)